

Article

JEUNE AFRIQUE

L'émergence du photovoltaïque en Afrique ne peut plus attendre !

14 novembre 2016 – Par Olivier Mélédo

Après la signature de l'accord de Paris, les Parties doivent désormais en définir les modalités concrètes pour que le continent Africain puisse amorcer son « siècle des Lumières » par l'accès à la lumière sur l'ensemble de son territoire au bénéfice du plus grand nombre. Cette tribune a été co-écrite avec Olivier Mélédo, avocat associé chez Mayer Brown.

L'Afrique doit tirer parti de son immense atout qu'est son ensoleillement et répondre aux enjeux d'une géographie complexe où les agglomérations urbaines et rurales sont souvent isolées, alors que les infrastructures de réseau demeurent encore insuffisantes.

Dans ce contexte, l'énergie solaire photovoltaïque constitue à l'évidence une réponse : les projets sont modulables de par leur taille et déployables dans des délais très courts, pour une maintenance faible et démontables en fin de vie.

Pourtant, les mérites de cette technologie et son potentiel de développement ne sont pas encore pleinement favorisés par les autorités africaines, nombre d'industriels et de financeurs constatant plusieurs carences dans la prise en compte de leur singularité (essentiellement liée à la possibilité de développer rapidement des projets de taille modeste) dans le paysage des infrastructures de production d'énergie électrique : absence de réglementation dédiée et contraintes administratives élevées résultant en des coûts de développement et financiers disproportionnés et donc pas susceptibles de favoriser de bas tarifs.

Parmi ces contraintes, le recours quasi-systématique à l'appel d'offres doit être repensé : bien que perçu par les États comme facteur de comblement du retard de l'Afrique en électrification, l'expérience récente indique que ce mode de promotion des projets électriques n'est pas adapté aux caractéristiques de la filière solaire, à tout le moins pour les projets inférieurs à une vingtaine de mégawatts.

Aujourd'hui, l'urgence est à la réalisation de projets et non la multiplication de procédures longues et coûteuses pour la détermination d'un tarif d'achat optimal qui peut en réalité parfaitement être défini en amont : l'expertise nécessaire à apprécier ce que doit être le juste prix d'achat de

l'électricité au regard du coût moyen alternatif de production des capacités électriques existantes, est disponible.

À cet égard, l'expérience européenne peut nous inspirer. L'émergence du solaire n'a été rendue possible que par la mise en place d'un FIT (feed-in tariff) au travers d'un « guichet ouvert » avant d'évoluer progressivement vers des appels d'offres. L'Afrique du Sud a suivi ce chemin et se félicite aujourd'hui d'être à l'avant-garde du continent en termes de puissance installée solaire.

Les banques de développement doivent jouer un nouveau rôle en apportant leurs garanties aux projets.

Depuis Copenhague (2009), les pays riches se sont engagés à investir un montant minimum de 100 milliards de dollars par an pour financer la transition énergétique des pays en développement. Or, l'essor encore trop timide du solaire en Afrique ne résulte pas d'une insuffisance de moyens financiers mais de l'absence d'outils financiers et juridiques adaptés.

En effet, en pratique, une documentation de financement de projet n'est considérée comme « banquable » que si et seulement si les risques financiers, monétaires et politiques pouvant conduire au non-paiement du kilowatt-heure produit ou qui aurait pu être produit, sont couverts ; et ce, indifféremment de la nature ou de la taille du projet : le remboursement de la dette doit être sanctuarisé. Or les pays n'ont pas toujours les moyens de mettre en place ces garanties et l'essor de ces projets s'en trouve nécessairement impacté.

Parmi les pistes de réflexion, l'implication des banques multilatérales de développement dans la mise à disposition d'outils idoines doit être encouragée : une plus grande offre d'assurances et instruments financiers répondant précisément à ces risques devrait permettre de réduire le coût de la dette senior, proposer un tarif plus acceptable pour le consommateur final et donc limiter les risques de défaut au titre du contrat d'achat d'énergie par l'acheteur national. Encourager le cercle vertueux du développement de la filière solaire en Afrique : voilà un beau rôle, simple et efficace, que la COP 22 de Marrakech pourrait confier à ces institutions multilatérales !